

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS**

**SEANCE DU CONSEIL METROPOLITAIN DU 03 OCTOBRE 2019**

**DELIBERATION N°2019.00377**

**CREATION D'UN FONDS EN FAVEUR DE LA QUALITE DE L'AIR**

Le Conseil Métropolitain a été convoqué le 27 septembre 2019

Nombre de membres en exercice : 112

Nombre de présents : 63

Nombre de pouvoirs : 19

Nombre de voix : 82

**Membres titulaires présents :**

M. Gilles ARTIGUES, M. Jean-François BARNIER, M. Denis BARRIOL, M. Eric BERLIVET, M. Bernard BONNET, M. Régis CADEGROS, Mme Stéphanie CALACIURA, M. Paul CELLE, M. Denis CHAMBE, M. André CHARBONNIER, M. Jean-Yves CHARBONNIER, M. Jean-Claude CHARVIN, Mme Viviane COGNASSE, M. Jean-Noël CORNUT, M. Paul CORRIERAS, M. Charles DALLARA, Mme Anne DE BEAUMONT, M. Jean-Luc DEGRAIX, M. Frédéric DURAND, M. Marc FAURE, M. Bernard FAUVEL, M. Christophe FAVERJON, Mme Sylvie FAYOLLE, Mme Andonella FLECHET, M. Luc FRANCOIS, M. Guy FRANCON, M. Pascal GONON, Mme Ramona GONZALEZ GRAIL, M. Roland GOUJON représenté par M. Jean-Luc BASSON, Mme Marie-Eve GOUTELLE, M. Rémy GUYOT, M. Marc JANDOT, M. Christian JULIEN, Mme Delphine JUSSELME, M. Samy KEFI-JEROME, Mme Siham LABICH, M. Bernard LAGET, M. Olivier LONGEON, M. Michel MAISONNETTE, M. Pascal MAJONCHI, M. Gérard MANET, Mme Brigitte MASSON, Mme Michèle NIEBUDKOWSKI, M. Jean-Michel PAUZE, M. Gilles PERACHE, M. Gaël PERDRIAU, M. Marc PETIT, M. Hervé REYNAUD, M. Jean-Paul RIVAT, Mme Christiane RIVIERE, M. Marc ROSIER, M. Jean-Louis ROUSSET, M. Alain SCHNEIDER, Mme Nadia SEMACHE, M. Gilbert SOULIER, M. Gérard TARDY, M. Jean-Marc THELISSON, Mme Marie-Christine THIVANT, M. Gilles THIZY, M. Alain VERCHERAND, Mme Anne-Françoise VIALLON, M. Enzo VIVIANI, Mme Catherine ZADRA

**Pouvoirs :**

Mme Nora BERROUKECHE donne pouvoir à M. Charles DALLARA,  
M. Lionel BOUCHER donne pouvoir à Mme Anne-Françoise VIALLON,  
Mme Marie-Christine BUFFARD donne pouvoir à Mme Marie-Eve GOUTELLE,  
Mme Emmanuelle CHAROLLAIS-CHEYTION donne pouvoir à M. Luc FRANCOIS,  
M. Marc CHASSAUBENE donne pouvoir à Mme Siham LABICH,  
M. Marc CHAVANNE donne pouvoir à Mme Marie-Christine THIVANT,  
Mme Nicole FOREST donne pouvoir à M. Régis CADEGROS,  
Mme Christiane JODAR donne pouvoir à M. Jean-Noël CORNUT,

Le 16 octobre 2019

VIA DOTELEC - iXBus

99\_DE-042-244200770-20191003-D20190037710

DATE D'AFFICHAGE :20191016

M. Robert KARULAK donne pouvoir à Mme Stéphanie CALACIURA,  
Mme Hélène LETIEVANT-PIBAROT donne pouvoir à M. Paul CORRIERAS,  
M. Claude LIOGIER donne pouvoir à M. Gilles ARTIGUES,  
M. Yves MORAND donne pouvoir à M. Jean-Marc THELISSON,  
Mme Djida OUCHAOUA donne pouvoir à M. Christophe FAVERJON,  
M. Yves PARTRAT donne pouvoir à Mme Sylvie FAYOLLE,  
Mme Fabienne PERRIN donne pouvoir à M. Alain SCHNEIDER,  
Mme Alexandra RIBEIRO CUSTODIO donne pouvoir à Mme Brigitte MASSON,  
M. Jean-Claude SCHALK donne pouvoir à Mme Christiane RIVIERE,  
M. Stéphane VALETTE donne pouvoir à Mme Ramona GONZALEZ GRAIL,  
M. Georges ZIEGLER donne pouvoir à M. Paul CELLE

**Membres titulaires absents excusés :**

Mme Nicole AUBOURDY, M. Jean-Alain BARRIER, M. Jean-Pierre BERGER,  
M. Henri BOUTHEON, M. Gabriel DE PEYRECAVE, M. Gilles ESTABLE,  
Mme Marie-Dominique FAURE, Mme Annick FAY, M. Pierre FAYOL NOIRETERRE,  
M. Christian FAYOLLE, M. Jean-Claude FLACHAT, M. André FRIEDENBERG,  
M. Michel GANDILHON, Mme Annie GREGOIRE, M. Daniel JACQUEMET,  
Mme Raphaëlle JEANSON, Mme Laurence JUBAN, Mme Corinne L'HARMET-ODIN,  
M. Yves LECOCQ, M. Julien LUYA, Mme Pascale MARRON, Mme Caroline MONTAGNIER,  
Mme Stéphanie MOREAU, M. Jean-Philippe PORCHEROT, Mme Monique ROVERA,  
M. Jean-Marc SARDAT, M. Lionel SAUGUES, M. Joseph SOTTON,  
Mme Marie-Hélène THOMAS, M. Daniel TORGUES

**Secrétaire de Séance :**

Mme Sylvie FAYOLLE

## **DELIBERATION DU CONSEIL METROPOLITAIN DU 03 OCTOBRE 2019**

### **CREATION D'UN FONDS EN FAVEUR DE LA QUALITE DE L'AIR**

Saint-Etienne Métropole est engagée dans un projet de transition écologique et énergétique pour répondre à la fois aux problèmes du réchauffement climatique, d'érosion de la biodiversité et de la pollution atmosphérique. De par sa compétence pour la qualité de l'air, la métropole s'est notamment engagée à plusieurs reprises auprès du Ministère de la Transition Ecologique et Solidaire.

En 2016, Saint-Etienne Métropole a été lauréate de l'appel à projet Ville respirable en 5 ans, ce qui lui a permis de financer l'achat de trolleys nouvelle génération, des primes aux 2 roues électriques, de nouvelles aires de covoiturage et de nouvelles stations d'autopartage électrique et une étude de préfiguration d'une Zone à Faible Emission (ZFE).

En 2018, Saint-Etienne Métropole s'est engagée à mettre en place une nouvelle feuille de route en faveur de la qualité de l'air comprenant la mise en place d'une troisième ligne de tramway, l'installation d'un réseau de bornes de charge pour véhicules électriques, la création d'une mission mobilité, la sortie progressive du diesel pour les bus et l'achat de trolleys nouvelle génération, la construction d'aires de covoiturage, et l'accompagnement des projets en faveur de la rénovation énergétique des bâtiments.

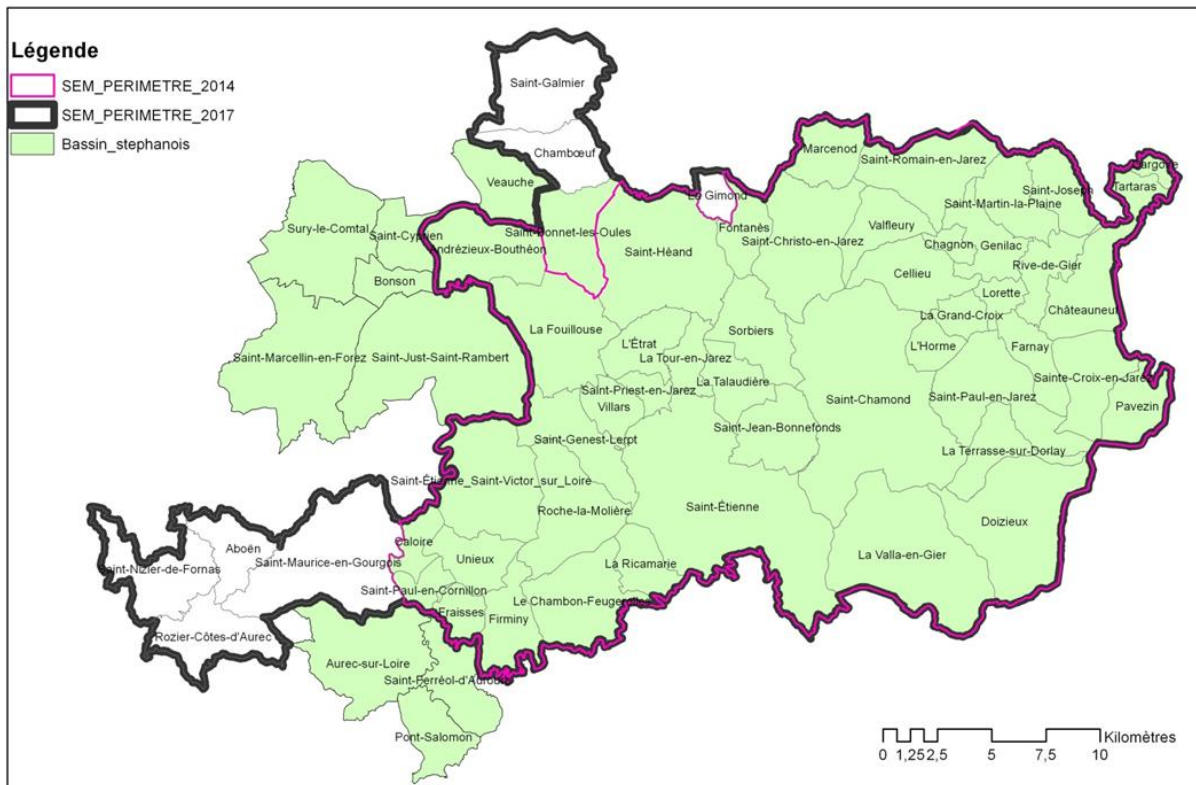
Plus récemment, la Métropole a signé un pacte pour la mise en place d'une Zone à Faible Emission (ZFE) dès 2020.

En 2019, le Ministère de la transition écologique et solidaire a annoncé la mise en place d'un fonds air-mobilité de 36 M€ à l'échelle nationale pour soutenir les plans d'actions des territoires en faveur de la qualité de l'air et de la mise en place des ZFE. Dans ce cadre, le bassin stéphanois pourra recevoir un fonds d'aide de 2 M€. Les actions proposées doivent être finançables sur la période 2019-2022 et peuvent relever de l'investissement comme du fonctionnement.

Par ailleurs, la Région Auvergne-Rhône-Alpes a voté en juin 2018 son plan d'actions en faveur de la transition énergétique qui comprend un volet qualité de l'air, avec un fonds de 36 M€ pour 9 territoires, dont 4 M€ pour le bassin stéphanois.

Le périmètre d'application des actions liées aux fonds Ademe et Région est celui du Plan de Protection de l'Atmosphère. En dehors de Saint-Etienne Métropole, il inclut les communes de Veauche (Forez Est), Saint-Just-Saint-Rambert, Bonson, Saint-Cyprien, Sury-le-Comtal, Saint-Marcellin-en-Forez (Loire Forez Agglomération), Pont-Salomon, Saint-Ferréol-d'Auroure et Aurec-sur-Loire (Loire Semène).

## Périmètre du bassin d'air stéphanois



Enfin, GRDF souhaite mettre en place un fonds d'aide aux habitants du territoire pour soutenir les actions permettant de réduire la pollution de l'air liée au chauffage.

C'est dans ce cadre que Saint-Etienne Métropole souhaite mettre en place pour toutes ses communes, un fonds d'aide en faveur de la qualité de l'air composé d'un axe mobilité durable et d'un axe chauffage propre.

L'axe mobilité durable rassemble les 8 actions suivantes :

1. L'achat de véhicules propres électrique, GNV ou hydrogène par les collectivités ou professionnels. Cette action s'applique aux 53 communes de Saint-Etienne Métropole ainsi qu'aux 3 communes de Loire Semène situées dans le bassin stéphanois. Pour répondre à la demande de l'ADEME de n'avoir qu'un interlocuteur administratif et financier pour cette action, il est proposé que Saint-Etienne Métropole soit signataire de la convention mère avec l'ADEME, et qu'une convention fille soit établie entre Saint-Etienne Métropole et la Communauté de Communes Loire Semène, afin de permettre une intervention financière de Saint-Etienne Métropole pour soutenir la conversion de flottes en dehors de son territoire. Saint-Etienne Métropole va percevoir plus de 96 % des aides de l'ADEME et Loire Semène 2,25 %. Ainsi, pour cette action, Saint-Etienne Métropole sera le gestionnaire des fonds délégués par l'ADEME au territoire Saint-Etienne Métropole / Loire Semène, et attribués aux projets sur décision de la commission d'attribution des aides.
2. Saint-Etienne Métropole souhaite pouvoir proposer des solutions alternatives à ses sous-traitants qui utilisent tous pour l'instant des autocars diesel pour l'exploitation des lignes « affrétées ». L'objectif de cette action est de lancer un appel à manifestation d'intérêts (AMI) piloté par Saint-Etienne Métropole, à destinations de groupements d'autocaristes (à défaut les transporteurs de marchandises seraient

éligibles) et d'énergéticiens. Ainsi, les autocaristes qui souhaiteraient basculer vers les énergies plus propres, gaz naturel (GNV) notamment, accueilleraient sur leur foncier une station mixte desservant à la fois leur propre flotte de véhicules (distributeur de carburant privatif) et tout autre véhicule extérieur (distributeur public accessible en limite de propriété 24h/24 – 7j/7, gérée par l'énergéticien). Cette action permet de soutenir les chefs d'entreprises dans leur démarche de conversion de leur flotte de véhicules situés dans des zones trop éloignées des stations GNV actuellement existantes, et pour lesquels le volume de véhicules envisagé n'est a priori pas suffisant pour que des énergéticiens investissent dans une station à court ou moyen terme. Le nombre de stations soutenues dépendra du nombre de projets reçus.

A noter que cette action est complétée par une action portée par Loire Forez agglomération qui, suite aux conclusions de l'étude d'opportunité de création d'une station multi énergie, souhaite lancer une étude pré-opérationnelle pour cette station. Cette étude complémentaire serait co-financée par la Région.

3. L'expérimentation d'usages innovant du vélo par les acteurs de l'économie sociale et solidaire (ESS) avec notamment l'expérimentation de logistique urbaine durable et propre au moyen de vélos-cargos. Saint-Etienne Métropole lancera un Appel à projet à destination des acteurs de l'ESS pour cette action.
4. Dans le cadre du déploiement de la future Zone à Faibles Emissions, Saint-Etienne Métropole prévoit de communiquer sur cette opération et d'expérimenter de nouveaux systèmes de contrôle.
5. La mise en place d'un poste « Mobilité » à ALEC42 cofinancé par l'ADEME ainsi qu'un poste Mobilité cyclable mis en place en interne par Saint-Etienne Métropole.
6. L'accompagnement du plan vélo avec un cofinancement des infrastructures cyclables structurantes.
7. Le développement des aires de covoiturages existantes.
8. L'accompagnement de la conversion de la flotte des bus avec un cofinancement des trolleybus de nouvelle génération.

L'axe chauffage propre rassemble les 4 actions suivantes :

1. Le remplacement des chaudières fioul par des chaudières gaz à condensation ou par un raccordement au réseau de chaleur,
2. Le remplacement des vieux poêle à bois par des poêles plus performants (flamme verte 7\*),
3. Pour les installations éloignées des réseaux de chaleur et de gaz, le remplacement des chaudières fioul par des chaudières faiblement émissives (géothermie ou pompes à chaleur),
4. Pour les propriétaires ayant remplacé leur installation de chauffage, la mise en place d'une aide complémentaire pour des travaux d'isolation.

Le public visé et les montants financiers sont détaillés en annexe. Le fonds sera mis en place pour la période 2019-2022. Les montants indiqués en annexe pourront évoluer à la marge en fonction de la finalisation de la discussion avec l'ADEME et la Région.

Le règlement détaillant les conditions d'éligibilité aux aides, les taux de financements et les modalités de candidature sera validé dans les conventions signées avec l'ADEME et la Région.

**Le Conseil Métropolitain, après en avoir délibéré :**

- **acte la mise en œuvre d'un fonds en faveur de la qualité de l'air,**
- **autorise Monsieur le Président, ou son représentant dûment habilité, à engager le montant des enveloppes finales attribuées à chaque action présentée en annexe,**
- **sollicite l'ADEME et la Région pour l'attribution des enveloppes prévues pour Saint-Etienne Métropole et le bassin stéphanois,**
- **autorise Monsieur le Président, ou son représentant dûment habilité, à signer les conventions de financement et tous les documents nécessaires à la mise en œuvre de ce fonds,**
- **les dépenses et recettes correspondantes seront imputées aux sections d'investissement des directions Développement Durable Energie, Transports et Mobilité, des exercices 2020 et suivants.**

**Ce dossier a été adopté à l'unanimité.**

Pour extrait,  
Le Président,



Gaël PERDRIAU